

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES CRITÈRES TECHNIQUES ET DE CARACTÉRISATION  
DES FILIÈRES EN FONCTION DES GRANDES FAMILLES DE FILIÈRES**

Grandes familles de filières	Fosse et épandage souterrain dans le sol en place	Fosse et épandage souterrain dans un sol reconstitué	Fosse et filtre à massif de zéolithe	Fosse et massif filtrant compact	Massif filtrant planté (avec ou sans fosse)	Micro-station à culture libre	Micro-station à culture fixée	Toilettes sèches + filière pour les eaux ménagères
	<b>FICHE 9-1</b>	<b>FICHE 9-2</b>	<b>FICHE 9-3</b>	<b>FICHE 9-4</b>	<b>FICHE 9-5</b>	<b>FICHE 9-6</b>	<b>FICHE 9-7</b>	<b>FICHE 9-8</b>
Critères techniques de faisabilité								
Capacité de l'habitation (PP, EH)	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté et disponibilité des matériaux (sable d'assainissement)	jusqu'à 5 pièces principales puis se référer aux dispositifs agréés	se référer aux avis d'agrément	se référer aux avis d'agrément	se référer aux avis d'agrément	se référer aux avis d'agrément	toute capacité possible suivant dimensionnement adapté
Fonctionnement en intermittence	oui	oui	oui	oui	oui	non sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	non sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	oui
Emprise au sol	> 100 m <sup>2</sup>	à partir de 40 m <sup>2</sup>	< à 20 m <sup>2</sup> - nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traitées	< 20 m <sup>2</sup> pour le traitement - nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traitées	< 100 m <sup>2</sup> - nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traitées	< 10 m <sup>2</sup> pour le traitement - nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traitées	< 10 m <sup>2</sup> pour le traitement - nécessité de compléter la filière par l'évacuation des eaux usées traitées	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie - nécessité de disposer d'une zone étanche pour la préparation du compost puis d'une zone d'épandage appropriée
Localisation en zones à usages sensibles	possible hors réglementation locale spécifique	possible hors réglementation locale spécifique	impossible	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible suivant l'avis d'agrément et hors réglementation locale spécifique	possible hors réglementation locale spécifique
Contraintes du sol en place pour le traitement	Fortement dépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	Traitement indépendant de l'aptitude du sol en place	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie

Critères de caractérisation des filières								
Intégration paysagère (présence d'équipements hors boîtes (collecte, répartition, bouclage))	Oui sauf nécessité de recourir à un tertre	Oui sauf nécessité de recourir à un tertre	oui	oui	non (présence de végétaux)	Oui sauf si armoire électrique apparente	Oui sauf si armoire électrique apparente	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie - Non zone de compostage
Consommation électrique	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	oui	oui	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Filière à haute technologie nécessitant une maintenance spécifique	non	non	non	non	non	oui	oui	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Vidange du compartiment de stockage des boues (% du volume utile du stockage)	50 %	50 %	50 %	50 %	50 %	30 % sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	30 % sauf avis contraire sur l'avis d'agrément	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Bruit	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	non sauf recours à un poste de relevage	oui	oui	variable suivant la filière de traitement des eaux ménagères choisie
Système mettant à l'air libre des effluents	non	non	non	non	peut-être	non	non	peut-être
Éligibilité à l'Éco-prêt (hors poste de relevage éventuel)	oui	oui	oui	oui	oui	non	non	oui mais possible non prise en charge du traitement des eaux ménagères suivant la filière choisie